

## ARRETE DU PRESIDENT

### Portant délégation de signature à Mme DESMARAIS Patricia en qualité de Directrice du service des ressources humaines

Le Président de la Communauté de communes de Pont-Audemer val de Risle,

VU la délibération n° 61-2020 portant élection du Président ;

VU l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

**CONSIDERANT** l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

**CONSIDERANT** l'absence du délégataire habituel et la nécessité de ne pas impacter la continuité des services

**CONSIDERANT** la position occupée par Mme DESMARAIS Patricia en tant que directrice du service des ressources humaines, responsable en cette qualité d'un service communal

### Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Patricia DESMARAIS, Directrice du service des ressources humaines, sous l'autorité du Maire pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 10 000 €
- Le visa des bons de commande d'un montant supérieur à 10 000 € avant leur transmission à l'autorité signataire

Article 2 : La présente délégation est consentie jusqu'au 15 septembre 2022. Elle pourra être retirée avant ce terme.

Article 3 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Madame Patricia DESMARAIS, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 18 juillet 2022

Le Président

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux

*Michel Leroux*



Michel LEROUX